



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 109993

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interpelle M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le lourd tribut que paient les conducteurs de deux-roues en matière d'accidents routiers. Il souhaite connaître les actions mises en place pour sécuriser nos routes et nos autoroutes et garantir la sécurité à tous les utilisateurs.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la sécurité des deux-roues reste un sujet de préoccupation majeur des pouvoirs publics. En 2005, alors que le nombre de personnes tuées était en baisse de 4,9 % par rapport à l'année précédente, l'accidentologie des motocyclistes reste préoccupante, avec une augmentation du nombre de personnes tuées de 1,3 %. Les motocyclistes restent la catégorie d'usagers la plus exposée au risque routier : les motocyclettes représentent 0,8 % du trafic mais 12,9 % des véhicules impliqués dans des accidents et 16,8 % des victimes. Lors de sa rencontre avec les fédérations et associations représentatives du monde de la moto en février 2006, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a appelé à une mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière et a souhaité les associer étroitement à la mise en oeuvre d'un plan d'action ciblé sur la sécurité des conducteurs de deux-roues motorisés. Lors du comité interministériel de la sécurité routière du 6 juillet dernier, le Premier ministre a décidé l'extension du « permis de conduire à 1 euro par jour » à la catégorie A du permis de conduire (motocyclette d'une cylindrée de plus de 125 centimètres cubes et d'une puissance de plus de 11 kW), passée en premier permis. En outre, une formation minimale de trois heures sera rendue obligatoire pour la conduite de motocyclettes légères (cylindrée de 125 centimètres cubes au plus et puissance de 11 kW au plus) par les conducteurs titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109993

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11775

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 405